

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MARDI 27 MARS 2018 À 17 H (CE PROCÈS-VERBAL FAIT SUITE À LA RÉUNION DU 14 MARS 2018 QUI A ÉTÉ ANNULÉE À CAUSE DE LA MAUVAISE TEMPÉRATURE)

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël-Marie Clavet, préfet suppléant et maire de Petite-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Denis Fortin, maire de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de la Ville de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

2. RÉOLUTION 18-30 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 27 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 27 mars 2018 soit et est adopté tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 27 mars 2018 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 14 février 2018
4. Correspondance

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

5. Acceptation des déboursés du mois de février 2018
6. Cadets policiers – Été 2018
7. Priorités 2018-2019 du Fonds de développement des territoires
8. Adoption du plan d'action 2018 de la MRC
9. Adoption des états financiers 2017 des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé (TNO)
10. Appel d'offres – Évaluation foncière

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

11. Adhésion au service regroupé ARTERRE

C) Développement socioéconomique

12. État des programmes d'aide financière

D) Autres dossiers

13. 3^e Rendez-vous du développement local et régional

14. Affaires nouvelles
Aucune

15. Période de questions pour le public

16. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 18-31 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 14 février 2018 soit et est adopté.

4. CORRESPONDANCE

Les conseillers prennent connaissance de la correspondance reçue.

5. RÉSOLUTION 18-32 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de février 2018 suivant : MRC : 157 662,16 \$, Pompiers : 2 544,14 \$ et Sécurité publique : 681,82 \$ soient adoptés;

6. RÉSOLUTION 18-33 : CADETS POLICIERS – ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT le programme *Cadets policiers* de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir les services de deux cadets policiers en vertu de ce programme, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable des cadets;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat présentée par la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de service des cadets policiers et le coût de 10 000 \$ y afférent;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte d'adhérer au programme Cadets policiers pour la saison estivale 2018;

QUE le préfet soit autorisé à signer l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec.

7. RÉOLUTION 18-34 : PRIORITÉS 2018-2019 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée à adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019 en lien avec la gestion du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que la réception d'une partie de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires est conditionnelle à l'adoption et à la publication de ces priorités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé établisse et adopte ses priorités d'intervention de la manière suivante :

A) La réalisation des mandats en planification et en développement du territoire

- Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement
- Effectuer des travaux de révision et de modification du Schéma d'aménagement et de développement
- Assurer la réalisation de différents plans d'intervention
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en aménagement du territoire
- Offrir des services-conseils en urbanisme et géomatique pour les municipalités et les organismes
- Assumer la gestion des cours d'eau en vertu de la loi
- Voir à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

B) Le soutien aux municipalités locales (expertise professionnelle et partage de service)

- Favoriser le partage de services entre les municipalités

- Soutenir les municipalités locales grâce à l'expertise interne dans divers domaines, notamment en développement économique, en aménagement du territoire, en géomatique, en sécurité incendie, en développement culturel, en développement rural, en développement social et gestion de programmes

C) La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- Promouvoir l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale
- Soutenir et accompagner les promoteurs et entreprises du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Promouvoir le potentiel économique de la MRC
- Soutenir financièrement les projets d'entreprises
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement économique

D) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets structurants
- Mobiliser les communautés et stimuler la participation citoyenne
- Renforcer la vitalité sociale, rurale et culturelle
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement social

E) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional

- Soutenir et favoriser le développement d'activités liées aux ententes sectorielles avec les ministères et organismes du gouvernement dans divers domaines

F) Le soutien au développement rural

- Animer les milieux ruraux
- Soutenir et accompagner les organismes du territoire (aide technique, conseils, etc.)
- Soutenir la réalisation de plans d'action locaux
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire
- Accompagner les initiatives locales de développement
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en développement rural

8. RÉOLUTION 18-35 : ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2018 DE LA MRC

CONSIDÉRANT le travail effectué par les ressources de la MRC;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'offrir un service de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT le document présenté;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le plan d'action 2018.

9. RÉSOLUTION 18-36 : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les états financiers des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé (TNO) au 31 décembre 2017 soient et sont adoptés tel que présentés.

10. RÉSOLUTION 18-37 : APPELS – ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente de services professionnels en évaluation foncière au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'obligation d'aller en appel d'offres public compte tenu de l'ampleur du contrat;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de débiter les travaux du devis prochainement afin de bénéficier de suffisamment de temps;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- autorise le directeur général à déposer un appel d'offres en évaluation foncière sur le système SE@O;
- fixe à six ans la période contractuelle dudit appel d'offres;
- autorise la formation d'un comité de sélection constitué par le directeur général conformément à la loi;
- autorise le directeur général de la MRC à apporter toutes modifications nécessaires au cahier de charge le cas échéant.

11. RÉSOLUTION 18-38 : ADHÉSION AU SERVICE REGROUPE É ARTERRE

CONSIDÉRANT la concertation des 5 MRC de la Gaspésie pour mettre sur pied un service « ARTERRE Gaspésie » administré par l'UPA Gaspésie;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé adhère au service « ARTERRE Gaspésie » pour une durée de 3 ans à un montant maximal de 4 425 \$ par année aux conditions suivantes :

- Acceptation du projet au Fond d'appui au rayonnement des régions (FARR);
- Participation des 5 MRC de la Gaspésie.

12. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

13. RÉSOLUTION 18-39 : 3^E RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise madame Délicsa Ritchie Roussy à participer au 3^e Rendez-vous du développement local et régional et que les frais de déplacement lui soient remboursés.

14. AFFAIRE NOUVELLE

AUCUNE.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

16. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de madame Délicsa Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 5.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général